

Pratique et responsabilités pharmaceutiques appliquées à l'oxygénothérapie

Objectifs pédagogiques

Cette formation est destinée aux pharmaciens en exercice (officine, hospitaliers, institutions, industriels, pompiers), ainsi qu' aux étudiants en pharmacie en 6^{ème} année validée ou en cours de validation et aux internes en Pharmacie. Cette formation est aussi être ouverte aux infirmières, kinésithérapeutes voire d'autres professionnels de santé selon leur Cv et motivation.

Cette formation répond aux devoirs des pharmaciens dispensateurs de gaz à usage médical de suivre une formation spécifique à l'oxygénothérapie suite à publication en 2016 des nouvelles bonnes pratiques de dispensation à domicile de l'oxygène à usage médicale à l'oxygénothérapie. C'est dans ce cadre réglementaire que s'inscrit cette formation.

Mots Clés : Oxygène médicament, Bonnes Pratiques de Dispensation de l'Oxygène à l'Usage Médical (BPDOUM), oxygénothérapie,

Organisation

Responsable de la formation

Dr. Ariane Boudier

Comité Pédagogique et scientifique

Dr. A. Boudier, Pr F.Chabot, Pr. P. Leroy,
Pr. B. Faivre, Dr. M. Socha
Dr. F. Perrin, Pr B. Chenuel

Site de formation

Université de Lorraine - Faculté de Pharmacie
5-7 rue Albert Lebrun, 54000 Nancy

Nature et organisation des formations

• **Formation obligatoire** : env 100h

Organisation : 4 modules (de 2 à 4 jours chacun), 2-3 jours/mois de octobre à mai

Enseignements : - analyse des besoins
- apprentissage ou approfondissement des connaissances : cours théoriques avec cas pratiques

Modalités : Présentiels avec supports de cours photocopiés

TD/TP avec dispositifs médicaux associés à l'administration, interfaces, teste à l'effort, prise de saturation etc
Visites de prestataires, gaziers, plateforme hospitalière

Contrôle des connaissances

• Contrôle d'assiduité par demi-journée

• **Examen Ecrit** (Juin)

Condition de validation : Note globale sur 100 points. Obtention du DU si la moyenne est $\geq 50/100$

• Session de rattrapage en septembre selon les mêmes conditions

Inscriptions

Conditions d' inscription

Public concerné : Pharmaciens, étudiants ayant validé leur 5^{ème}année de Pharmacie.

Après avis du comité du DU : autres professionnels de santé.

Accessible aux préparateurs en pharmacie mais non diplômant.

Après examen des équivalences de diplômes : Diplômés hors CE

Pré-inscription avant le 30 septembre de l'année universitaire

Envoyer à l'adresse (mail ou postale) ci-contre

-la copie du diplôme de pharmacien ou à défaut l'attestation de réussite de la 5^{ème}année de Pharmacie.

-Autres professionnels de santé : une lettre de motivation, un CV avec copie des diplômes.

Inscription après avis favorable du responsable du DU

Effectif : minimum de 5 participants

Droits d' inscription (hors droits universitaires)

Pharmaciens et autres professionnels de santé : 1650 euros

Etudiants en pharmacie : 825 euros

Renseignements

Cellule de Formations Continue et Individuelle
Faculté de Pharmacie, Université de Lorraine

5-7 rue Albert Lebrun

BP 80403

54001 Nancy Cedex

Pharma-cfci-contact@univ-lorraine.fr

Mme Nathalie Grosse 03 72 74 73 26

Programme

- Module 1 : **Aspect normatif encadrant l'oxygénothérapie** (44h CM)
- Module 2 : **Indications thérapeutiques de l'oxygénothérapie** (38h CM)
- Module 3 : **Oxygène et patient : la pratique pharmaceutique** (31,5h CM, 3h TD, 6h TP)
- Module 4 : **Paysage de l'oxygénothérapie en France** (21,5h CM)

Developpement professionnel continu

Formation donnant droit à une attestation de formation continue au titre de l'obligation triennale

Prise en charge par Actalians-OPCA-PL, FIF-PL,

Orientations DPC :

2016-2018

Orientations s'inscrivant dans le cadre de la politique nationale de santé

Informier et protéger les populations face aux risques sanitaires liés à l'environnement

Promouvoir les soins primaires, favoriser la structuration des parcours de santé

- Orientation n° 15 : Soins palliatifs et démarche palliative

Innover pour le bon usage du médicament

- Orientation n° 21 : La juste prescription des médicaments et la prévention de la iatrogénie médicamenteuse

Innover pour la sécurité des soins

- Orientation n° 24 : Signalement des événements indésirables associés aux soins (EIAS)

Orientations définies par profession de santé ou spécialité, sur la base des propositions des conseils nationaux professionnels ou, en leur absence, des représentants de la profession ou de la spécialité.

Pharmaciens

- Orientation n° 1: vigilances et la gestion des erreurs médicamenteuses.
- Orientation n° 3: la conciliation des traitements médicamenteux.

Pharmacien spécialisé en pharmacie hospitalière :

- Orientation n° 1: vigilances et la gestion des erreurs médicamenteuses.
- Orientation n° 5: prise en charge pharmaceutique des patients en situation d'urgence ou de catastrophe.
- Orientation n° 6: accompagnement pharmaceutique des patients en gériatrie,

Préparateur en pharmacie et préparateur en pharmacie hospitalière :

- Orientation n° 1: conciliation des traitements médicamenteux.
- Orientation n° 3: prévention de la iatrogénie médicamenteuse.

4) Exercice en équipe

- Orientation n° 4 : Retour à domicile du patient après hospitalisation du patient atteint de bronchite chronique obstructive